VILLE
DE BAR-SUR-AUBE

ARRETE N°2026_237

PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION DANS LA RUE ACCEDANT AU MAGASIN LIDL ET A L'USINE « AUBE BEDDING »

Le Maire de Bar-sur-Aube,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et 2213-2 2° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R411-25 Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié par l'arrêté du 05 novembre 1992 ;
Considérant qu'il convient de définir et règlementer la circulation et le stationnement dans la rue qui accède au magasin LIDL et à l'usine « AUBE BEDDING » depuis la route de Chaumont,
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques et d'une manière générale de prescrire toutes mesures utiles pour prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêt et le stationnement des véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) ou, le cas échéant, le poids total roulant autorisé (PTRA) excède 3,5 tonnes sont interdits dans la voie d'accès au magasin Lidl et à l'usine AUBE BEDDING depuis la route de Chaumont, sur la section précisément délimitée par la signalisation réglementaire.

Article 2 : La signalisation réglementaire correspondant à l'interdiction d'arrêt et de stationnement des catégories de véhicules visées à l'article 1, panneaux B6d, sera mise en place conformément à la règlementation en vigueur.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bar-sur-Aube et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Bar-sur-Aube.

Fait à BAR-SUR-AUBE, le 29 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE BAR-SUR-AUBE (AUBE)

Philippe BORDE